



COMMUNE DE VEYRAS

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 6 JUIN 2011 A LA SALLE COMMUNALE DE VEYRAS

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte par le président Gérard Salamin qui souhaite la bienvenue aux 66 personnes présentes à la cinquième assemblée primaire de la période législative. Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'assemblée a comme sujet principal l'acceptation des comptes 2010.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle communale et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Les personnes suivantes se sont excusées : MM. Jean-Pierre Antille, Pierre-Alain Barras, Roland Burgener, Alain de Preux, Gérald Florey, Christian Kessler, Raphy Rudaz et Grégory Savioz.

Le président informe que la convocation a été faite dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.veyras.ch et « Veyras'Actuel ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle soit les comptes 2010, le protocole de l'assemblée primaire du 6 décembre 2010 ainsi que les documents nécessaires à la modification du règlement communal du feu.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'article 10 LC.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 6 DECEMBRE 2010

Le président mentionne que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2010, remis à l'entrée de la salle, comprend 4 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Comme lors de cette précédente séance, le président propose d'en retracer uniquement les points principaux.

Le président rappelle que le sujet majeur était la présentation du budget 2011 et du plan financier 2011-2014. Il mentionne les autres sujets abordés: la déviation de la ville de Sierre et la variante nord, l'acquisition d'une maison pour la crèche et l'UAPE ainsi que les tarifs de la piscine de la ville de Sierre.

L'assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de la collectivité publique, par la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire Gilbert Carron pour sa bonne tenue.

3. LECTURE DES COMPTES 2010

Conformément aux dispositions de l'article 17b LC, l'Assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin.

Le président mentionne le fascicule des comptes qui a été transmis à l'Assemblée et débute ensuite la présentation des comptes 2010 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'Assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant les variations importantes et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'910'879.15.

Il commente notamment les événements survenus lors de la fermeture du bar le Jet ainsi que le dédommagement financier que le conseil communal a décidé de verser à l'ancienne exploitante afin d'éviter une coûteuse procédure.

Le président donne ensuite un récapitulatif du compte de fonctionnement et qualifie la marge d'autofinancement.

La parole est ensuite passée aux membres du conseil communal afin qu'ils présentent à l'Assemblée les divers investissements réalisés lors de cet exercice.

Le vice-président Bernard Mermoud évoque les assainissements routiers et urbains, la réfection de la route de l'Eglise, la construction d'un trottoir de la route du Moulin, le surfacage de la route des Fontanettes et la rénovation de murs à la route des Bernunes. Il poursuit par la réfection de l'évacuation des eaux et le suivi du programme du PGEE. Il termine par les investissements réalisés sur le réseau d'irrigation et rappelle l'évolution de la situation de ce réseau avec notamment l'acquisition du consortage de Tsandinan.

Le conseiller Pascal Zufferey présente l'achat de pupitres d'école et d'une nouvelle photocopieuse. Il présente l'assainissement des bâtiments publics et la rénovation de l'escalier entre le bâtiment communal et l'école. Il annonce la nomination de Mme Lily Sierro en qualité de directrice des centres scolaires de Miège, Venthône et Veyras. Il remercie le personnel enseignant pour son travail, la commission scolaire pour son dynamisme ainsi que le personnel de l'administration.

Le conseiller Bernard Z'graggen présente l'achat de matériel pompier et annonce la future acquisition d'un véhicule de première intervention.

Le président présente l'amélioration de nos aménagements sportifs par la construction d'un 3^{ème} court de tennis.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 1'072'278.99 et porte une conclusion en mentionnant notamment les amortissements et le résultat de l'exercice. Il récapitule aussi la situation financière de la période législative.

Le président communique ses conclusions à l'aide des indicateurs financiers et l'expression de la volonté du conseil d'optimiser l'engagement des moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président remercie ensuite la commission des finances par tous ses membres, le secrétaire communal et ses collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

Le président ouvre enfin la discussion sur les comptes 2010.

M. Charles Oppliger demande pourquoi le trottoir de la route de l'Eglise est si large et la voie de circulation si étroite. Le président Gérard Salamin donne explication que cette route était beaucoup trop large et ne correspondait pas à une zone résidentielle de village. Il précise qu'un mandat a été donné à un bureau d'étude pour étudier les moyens de limiter le nombre de véhicules et leur vitesse. D'autre part, il mentionne le deuxième objectif qui visait à pouvoir utiliser les trottoirs pour parquer des véhicules lors de manifestations religieuses communales ou sportives.

M. Oppliger demande également pourquoi un panneau « interdit aux piétons et aux chiens » a été installé à la route des Crêtes. Il ressort que ce panneau aurait été installé sur le domaine privé.

M. Jean-Paul Favre propose l'installation d'un deuxième trottoir au sud de la route de l'Eglise pour faciliter l'accès au terrain des Crêtes. Le président indique qu'une zone de rétrécissement a été prévue à l'endroit du terrain des Crêtes. M. Favre poursuit par le problème de l'accès des véhicules à l'école. Le président précise que le conseil communal avait décidé d'attendre le résultat des travaux à la route de l'Eglise avant d'étudier de nouvelles modalités pour l'accès à l'école.

M. Justin Salamin se demande en définitive qui décide de la façon de réduire la vitesse du trafic. Le conseiller Bernard Z'graggen relève que nous suivons les prescriptions fédérales en la matière et que le concept de circulation a été mis à l'enquête il y a 8 ans avec des zones 30 km/h dans la majorité du

village et quelques zones 20 km/h dans les endroits dangereux. M. Salamin félicite alors le conseil communal pour la conception de la route de l'Eglise, passant tous les jours à la route de Guillamo qu'il qualifie de zone dangereuse du fait que les gens accélèrent au lieu de ralentir.

M. Jean-Claude Perren demande si des contrôles de vitesse sont prévus sur le haut de la route de Montana car les gens roulent plus vite que la limite de 50 km/h. Le président mentionne que nous ne connaissons pas la méthode de travail de la Police cantonale pour les contrôles radar mais relève les prochains travaux que l'Etat du Valais va entreprendre en 2012 avec l'installation d'un trottoir.

Le Père Chevrolet revient sur la route de l'Eglise et désire savoir si un passage protégé a été prévu à la sortie de la maison des Pères blancs. Le président et le conseiller Bernard Z'graggen précisent qu'un marquage n'est plus nécessaire dans une zone 30 km/h car les piétons et les automobilistes sont mis sur un pied d'égalité.

M. Romuald Favre se demande comment former ses enfants qui devront rouler sur la route de l'Eglise. Il ressort une possibilité future de diviser ce trottoir de la route de l'Eglise avec éventuellement l'installation d'une piste cyclable.

M. Lucien Bonvin revient sur le flux continu de poids lourds à la route du Moulin. Le président rétorque qu'il est difficile de limiter ce trafic malgré les nombreuses interventions de la Police municipale.

M. Georges Debons demande l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur la route du Vieux-Village. Le président précise que nous devons revoir ce tronçon car les canalisations souterraines sont à rénover.

Le président propose de revenir sur les problèmes routiers par la suite et de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES COMPTES 2010

Le président informe l'Assemblée que l'Organe de contrôle, la Fiduciaire Berthod, Gaspoz et Salamin SA, a effectué ses contrôles et vérifications dès le 4 avril 2011 dans les bureaux de l'administration communale.

Il passe ensuite la parole à l'un des réviseurs, Mme Evelyne Epiney, qui donne lecture du rapport de l'organe de contrôle.

Le président passe la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions à formuler suite à ce rapport.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LC, le président demande à l'Assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2010.

Les comptes 2010 sont alors acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président Gérard Salamin remercie les réviseurs pour l'excellent travail fourni et l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL DU FEU

Le président présente l'évolution de la situation, suite à notre rapprochement avec la ville de Sierre et passe directement la parole au conseiller communal Bernard Z'graggen qui détaille sa présentation et débute par la situation actuelle :

- depuis près de 10 ans, une convention existe entre les CSP de Chippis, de Sierre et de Veyras;
- l'entente est excellente, la collaboration très étroite et les résultats satisfaisants;
- des cours et des services de piquet sont organisés en commun.

Il fournit ensuite les raisons qui poussent à fusionner les 3 CSP:

- volonté du canton de forcer les fusions entre les CSP communaux,
- accroissement souhaité de sécurité et de l'efficacité par la régionalisation,
- accroissement attendu des subventions cantonales
- délai accordé pour les fusions jusqu'à fin 2012

Il donne connaissance de la convention de création d'un CSP intercommunal pour :

- mettre en commun les ressources humaines, logistiques et matérielles pour exploiter un Corps de sapeurs-pompiers intercommunal (CSI-A)
- régler l'organisation du CSI-A et de son engagement avec un organe de direction composé de 3 conseillers et 3 officiers désignés par chaque commune

Il mentionne les compétences de l'organe de direction avec

- une présidence de l'organe de direction assurée à tour de rôle et pour une année par un conseiller municipal respectif,
- des compétences définies dans la convention et dans un règlement d'application,
- des exercices organisés dans chaque commune,
- un officier, chef du détachement local.

Il termine par l'entrée en vigueur de la fusion et ses implications et mentionne que

- la Convention a été signée le 30 mai 2011 par les 3 Conseils communaux,
- son entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2012,
- la répartition financière entre les communes est réglée dans la convention,
- chaque commune conserve selon la loi cantonale une commission du feu.

Il poursuit par la présentation détaillée du règlement, des éléments qui ont été abrogés, modifiés ou conservés.

Il remercie l'assemblée, le corps SP et toutes les personnes qui se sont engagées dans ce processus de fusion.

Le président passe ensuite la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions à formuler suite à ce rapport.

La parole n'étant pas demandée et conformément à l'art. 17 LC qui traite des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire - sa lettre a) prévoit : « l'Assemblée primaire délibère et décide de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux » - le conseil communal soumet donc à l'adoption le présent règlement.

L'Assemblée accepte à main levée en bloc et à l'unanimité moins une abstention le nouveau règlement susmentionné.

Le président remercie l'Assemblée pour cette approbation et l'informe que le conseil communal va transmettre ce règlement au Conseil d'Etat pour approbation.

6. BAISSÉ DES IMPÔTS PAR AUGMENTATION DE L'INDEXATION A 160%

Le président informe l'Assemblée des implications financières de l'augmentation de l'indexation à 160%, augmentation qui verrait notre commune passer au 2^{ème} rang des communes du district juste derrière la commune de Venthône.

Suite à cette courte présentation, le président propose à l'assemblée :

- d'amender le budget 2011,
- de rattraper la progression à froid de 150 à 160 du taux d'indexation dès le 1er janvier 2011,
- et selon les dispositions de l'art. 178 al. 6 de la loi fiscale du 10 mars 1976, de se prononcer par main levée sur l'approbation de l'augmentation de l'indexation.

L'Assemblée accepte à main levée et à l'unanimité l'augmentation de l'indexation à 160% dès 2011.

Le président remercie ensuite l'assemblée pour la confiance témoignée, car elle conforte le conseil communal dans la justesse de sa gestion. Ce sont des signes importants pour les responsables d'une collectivité qui s'investissent pleinement dans leur mission

7. DIVERS

Le président passe ensuite au dernier point de l'ordre du jour, les divers, et évoque les problèmes d'alimentation en eau potable et d'irrigation. Il passe à ce sujet la parole au conseiller Serge Amoos pour une présentation de la situation actuelle et future.

Le conseiller Serge Amoos donne 3 chiffres à l'assemblée:

- 150'000'000 de litres consommés annuellement à Veyras. Il précise que, suite à un contrôle approfondi de notre réseau d'eau potable et à la réparation de diverses fuites, nous allons atteindre 100'000'000 litres, chiffre qui se rapproche de la norme.
- 21 ct qui est le montant payé en moyenne par m³ à nos fournisseurs, m³ facturé 40 ct pour tenir compte de l'équipement nécessaire à la distribution et à l'entretien du réseau.
- 500'000.00 francs c'est le montant que nous allons investir pour notre approvisionnement en collaboration avec la commune de Miège avec un système de station d'ultrafiltration.

Il revient sur le grand projet de captage des eaux dans les hauts bassins notamment par le barrage de Zeuzier. L'eau ainsi captée pourrait être turbinée et nous être redistribuée en cas de besoin.

Il termine en rendant l'assemblée attentive à sa consommation en eau potable.

M. Jean-Franco Ganzer relève que l'eau est un problème récurrent à Veyras et demande ce qui est prévu lors de la désinstallation de la station de filtration fin septembre. Le président relève l'offre de la commune de Mollens pour la fourniture de 50'000 m³ annuel à 40 ct le m³. Il rappelle que grâce à l'économie réalisée avec la réparation des fuites, seul un approvisionnement auprès de la commune de Miège suffirait. Il précise que nous souhaitons maintenant devenir partie prenante de notre approvisionnement grâce à 1/8 des droits d'eau que la commune de Veyras a sur la Raspille. M. Jean-Franco Ganzer encourage le conseil communal à signer une convention avec Mollens. Le président déclare vouloir encore y réfléchir et attendre l'évolution du projet avec la commune de Miège.

M. le Curé Massy demande s'il n'y a pas de sources sur le territoire de notre collectivité. Il ressort qu'il n'y a pas de sources sauf aux Fontanettes, sources propriété de la ville de Sierre. Le président présente un historique de la situation du fait que M. Massy est nouvellement arrivé sur notre commune.

M. Lucien Bonvin s'interroge sur le spa pour les chevaux dans le projet Mirax à Mollens. Le président mentionne que les communes de Mollens et Icogne sont des communes disposants de bonne capacité d'alimentation en eau potable.

M. François Pont s'interroge sur le règlement de construction de la commune de Veyras qui est inadapté à l'évolution de la situation, notamment pour les constructions répondant au label Minergie. Il indique également qu'un indice de 0.3 est trop bas et propose de densifier par l'augmentation de l'indice à 0.4. Le président répond que le conseil communal s'est penché à plusieurs reprises sur l'actualisation de ce règlement qui sera revu complètement lors de la prochaine période législative.

Mme Marie-Françoise Salamin demande s'il existe une fête des voisins à Veyras. Le président informe de l'existence des fêtes de quartier.

Le père Chevrolet relève la poussière lors des travaux à la route de l'Eglise et s'interroge sur les entreprises qui laissent travailler les ouvriers sans protections. Il demande s'il ne serait pas possible de prévoir une participation pour l'eau dans des projets étrangers. Le président lui répond qu'il faudrait plutôt essayer de trouver un financement privé.

M. Romuald Favre remercie le conseil pour la baisse d'indexation et mentionne CHF 32'000.00 de subventions aux associations comprenant CHF 12'000.00 aux différentes sociétés de Veyras. Il propose au conseil communal de doubler ladite subvention à CHF 24'000.00. Le président explique alors le système de participations aux sociétés villageoises et en donne les tenants et les aboutissants, notamment pour le Tohu Bohu. Il rappelle la participation de la collectivité à hauteur de CHF 140'000.00 au TC Veyras cette année. Il mentionne également notre appui par la mise à disposition de locaux à différentes sociétés locales. Il précise que le TC Veyras est la première société à demander une augmentation des subventions. Un échange de propos s'engage alors entre M. Romuald Favre qui assure qu'il s'agit d'un investissement pour la collectivité, pas seulement pour le TC Veyras et le président qui termine cet échange en mentionnant que la collectivité a suffisamment soutenu le Tennis-Club cette année, ce que l'assemblée approuve par acclamation.

M. Jean-Paul Favre relève qu'il étudie la constitution d'une nouvelle société et demande si la commune a des critères d'attribution de subventions. Le président indique la réflexion en cours au sein du conseil communal.

M. Charly Oppliger remercie le conseil communal pour le travail effectué dans ce village pour le maintien de la qualité de la vie à Veyras.

M. Colette Salamin remercie le Service des travaux publics pour le soin apporté à la décoration du rond-point. Le président mentionne alors que M. Florian Berclaz, victime d'un AVC, va reprendre prochainement son activité.

Le président salue la présence de Mme la députée Sonia Z'graggen et du Chancelier de l'Etat du Valais, M. Philipp Spörri.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les participants en espérant que la séance qui s'achève ait répondu à leurs attentes et que le fonctionnement de l'administration et des services satisfasse l'ensemble de la population. Il assure que c'est là le vœu de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs qui s'engagent pour le bien de la collectivité.

Le président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir pour l'intérêt porté à la chose publique, pour la collaboration, la compréhension et la confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de Veyras.

Il assure de la disponibilité et de l'engagement du conseil communal et fort du soutien de chacun, il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

Le président termine officiellement cette cinquième assemblée primaire de la période législative en se faisant l'interprète de l'exécutif pour remercier tous ceux qui font de Veyras un village heureux où il fait bon vivre.

L'Assemblée se termine à 22 h. 10 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président
Gérard Salamin



Le secrétaire
Gilbert Carron

